Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 26 juin 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Opération de contrôle « transport public particulier »

à la Gare TVG à Massy

Le cadre juridique du transport public particulier de personnes ayant été précisé par la loi du 1er octobre 2014, les applications proposant des services non professionnels telles qu' « Uber pop » se trouvent dans l'illégalité et exercent à l'encontre des taxis et des VTC une concurrence déloyale.

En fin d'après-midi, le Service Départemental Incendie et Secours est intervenu à Paray-Vieille-Poste pour la prise en charge d'un chauffeur de taxi agressé.

Aussi, le préfet de l'Essonne, a décidé de conduire une « **opération de contrôle contre les conducteurs Uber pop avec la police nationale ».**

ce vendredi 26 juin 2015
vers 8 heures à la gare TGV de Massy

Ces premiers contrôles n'ont pas donné lieu à des verbalisations.

Des actions de ce type seront reconduites régulièrement pour faire cesser ces activités illégales.

Contact presse
Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
Nadiège JOLY, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nadiege.joly@essonne.gouv.fr
Carine COQUELIN , Assistante Bureau de la communication interministérielle
Tél : 01 69 91 91 36 – Fax : 01 69 91 96 68 – courriel carine.coquelin@essonne.gouv.fr

@PREFECTURE91